

Travaux de la Chambre

[Traduction]

LE LOGEMENT

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT—LE RETRAIT
DES SOMMES VERSÉES AU RÉGIME

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement que je m'adresse. Je tiens en premier lieu à le remercier d'avoir répondu favorablement aux instances des requérants et des députés de ce côté-ci. Étant donné que les gens n'arrivent toujours pas à comprendre tous les aspects du Régime enregistré d'épargne-logement et qu'ils ne peuvent vraisemblablement pas en retirer les sommes versées sans certaines directives, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il entend publier ces directives ou présenter un projet de loi pertinent, de façon que les gens puissent se prévaloir du programme annoncé dans le cadre du budget?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je prie le député de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir lui donner une réponse complète. Il sait que ce n'est pas moi qui gère ce programme. Bien que nous nous soyons efforcés, de concert avec le ministère des Finances et le ministère du Revenu national, de fournir le plus de renseignements possible aux bureaux de la SCHL, j'ai ouï-dire que certains établissements distribuaient de l'argent. Il s'agissait selon moi de tirer certains détails au clair, et c'est maintenant chose faite. Cependant, pour obtenir des précisions, je vais communiquer avec mes collègues qui sont plus compétents que moi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Êtes-vous en train de nous dire que vous êtes incompetent?

L'APPLICATION DU PROGRAMME AUX LOCATAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, peut-être le ministre des Finances pourrait-il m'éclairer sur un aspect particulier. Étant donné que ce programme semble traiter injustement les gens qui louent des appartements ou des maisons, et puisqu'il est censé stimuler le secteur de l'ameublement, le ministre pourrait-il envisager d'offrir à ces gens-là des avantages analogues à ceux qu'il offre déjà aux propriétaires?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, la disposition dans le Budget concerne l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne-logement et ce sont ceux qui sont admissibles aux régimes enregistrés d'épargne-logement qui pourront utiliser cette disposition.

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONDS POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE DES
AUTOCHTONES—LE DÉBLOCAGE DES SOMMES PRÉVUES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je vais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Celle-ci concerne le fantomatique fonds 345 pour le progrès économique des autochtones. Quand le ministre aura rejoint sa place, pourrait-il nous dire si le Cabinet a autorisé le déblocage des sommes prévues au titre de ce fonds et si la décision du cabinet va dans le sens des recommandations du mémoire qui lui a été soumis le 29 avril 1983?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le cabinet étudie actuellement la question. Une déclaration devrait être faite sous peu.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LA VÉRIFICATION INTÉGRÉE
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport du Vérificateur général du Canada sur le suivi de la vérification intégrée en 1980 sur la Chambre des communes.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine et pour la plus grande partie possible de la semaine prochaine.

M. Pinard: Madame le Président, demain vendredi, quatre points sont à l'ordre du jour. Tout d'abord, 45 minutes sont prévues pour lancer le débat sur les oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la province de l'Alberta qui portent les numéros 5 et 6 dans le *Feuilleton*. J'ai consulté mes homologues et nous avons décidé que si l'on a fait le tour du problème en 45 minutes, ce qui me semble un laps de temps suffisant, nous n'aurons plus à y revenir. Dans le cas contraire, nous en reprendrons l'étude à une date ultérieure.